



LE CHEMIN QUI RESTE À PARCOURIR

Le Burundi traduira-t-il ses tortionnaires en justice ?

L'Initiative pour les droits humains au Burundi

LE CHEMIN QUI RESTE À PARCOURIR

Le Burundi traduira-t-il ses tortionnaires en justice ?

Mars 2022



QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE POUR LES DROITS HUMAINS AU BURUNDI ?

L'Initiative pour les droits humains au Burundi (IDHB) est un projet indépendant, qui vise à documenter l'évolution de la situation des droits humains au Burundi. L'IDHB cherche à révéler les causes des violations des droits humains, en vue d'établir une base de données précises et fiables qui aidera à rendre justice aux Burundais et à rétablir le respect des droits humains.

Les publications de l'IDHB analysent également le contexte politique et social dans lequel ces violations se produisent, afin de fournir une compréhension plus approfondie et plus nuancée des tendances des droits humains au Burundi.

L'IDHB n'a aucune affiliation politique. Ses enquêtes portent sur les violations des droits humains commises par le gouvernement burundais, ainsi que sur les abus perpétrés par des groupes d'opposition armés.

Carina Tertsakian, Lane Hartill et Thijs Van Laer dirigent l'IDHB, dont ils sont les principaux chercheurs. Ils travaillent sur les questions des droits humains au Burundi et dans la région des Grands Lacs en Afrique depuis de nombreuses années. Les rapports de l'IDHB sont le produit de leur collaboration avec un large éventail de personnes, à l'intérieur et à l'extérieur du Burundi.

L'IDHB accueille volontiers des commentaires sur ses publications, ainsi que de plus amples informations sur la situation des droits humains au Burundi. Veuillez écrire à l'adresse suivante : contact@burundihri.org ou +1 267 896 3399 (WhatsApp). Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site burundihri.org ou sur Twitter : twitter.com/@BHRI_IDHB.

© 2022 L'Initiative pour les droits humains au Burundi

Photo de couverture :

Un homme marche sur un chemin dans la commune de Gashikanwa, province de Ngozi, février 2022.

© 2022 Privé

TABLE DES MATIÈRES

1.	Torture et enlèvements : la pointe de l'iceberg	5
	Augustin Matata	6
	Innocent Barutwanayo	8
	Égide Sindyigaya	9
	Élie Ngomirakiza	10
2.	Une recrudescence des exactions des <i>Imbonerakure</i>	11
3.	Poursuite des restrictions à la liberté d'expression : l'incarcération de Tony Germain Nkina	12
4.	Des promesses et encore des promesses	14
5.	Une réaction internationale insuffisante	16
6.	Gérard Ndayisenga : « <i>Nous ne torturons plus. Maintenant nous tuons.</i> »	18
	Torture après l'attaque contre le camp de Mukoni	18
	Ndayisenga : un homme défini par la cupidité et la cruauté	21
	Province de Bujumbura : les victimes de Ndayisenga sont toujours portées disparues, des années plus tard	22
	Mwaro : un piège tendu à des membres du CNL	23
	Bujumbura mairie : pratiques de torture au siège du SNR	24
	Ndayisenga sera-t-il confronté à la justice ?	26
7.	Moïse Arakaza : poursuite de sa violente mission à Kabezi	27
	Travailler main dans la main avec les <i>Imbonerakure</i>	28
	Torture et menaces de mort	29
	Dépasser les bornes ?	30

2021 n'a pas été une bonne année pour les droits humains au Burundi. Elle a commencé par la mort d'un homme de 64 ans qui a été torturé par le service de renseignement, et s'est terminée par la mort de deux membres d'un parti d'opposition, tous deux également torturés par le service de renseignement. De nombreux autres détenus ont été torturés au cours de l'année, tandis que d'autres ont fait l'objet de disparitions forcées ou ont été maintenus en détention prolongée au secret.

Au début de 2022, les perspectives globales pour les droits humains restent sombres, malgré les discours de fin d'année 2021 du président Évariste Ndayishimiye, dans lesquels il a tenté de raviver la confiance dans la volonté du gouvernement de répondre aux griefs et de rendre justice.

L'Initiative pour les droits humains au Burundi (IDHB) publie ce rapport pour rappeler aux lecteurs les terribles violations de droits humains qui se produisent encore au Burundi, malgré les efforts de relations publiques du gouvernement, et pour inciter à l'action afin de tenter de mettre fin à ces violations. La décision de l'Union européenne de lever les restrictions sur l'aide directe au gouvernement burundais le 8 février 2022 marque le début d'une nouvelle phase dans les relations internationales du Burundi et devrait être une occasion de lancer un effort concerté pour améliorer la situation des droits humains.

Les enlèvements, la torture, les disparitions forcées, la détention arbitraire et le déni de justice ont détruit la vie de milliers de personnes au Burundi au fil des ans – non seulement les victimes et leurs familles, mais aussi la société au sens large. Bon nombre de Burundais ont désormais tellement peur d'être arrêtés ou enlevés qu'ils n'osent pas dire ce qu'ils pensent, de crainte d'être perçus comme des opposants au parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD).

Ce rapport contient des informations détaillées sur les actions de deux autorités responsables de violations particulièrement graves de droits humains : l'agent du service de renseignement Gérard Ndayisenga et le commissaire de police Moïse Arakaza. Au moment de la rédaction du présent rapport, les deux autorités semblent être tombées en disgrâce. Ndayisenga a été arrêté et se trouve en prison, en lien avec son implication présumée dans la torture et la mort du membre de l'opposition Augustin Matata. Arakaza a été démis de ses fonctions de commissaire de police de la commune de Kabezi, dans la province de Bujumbura. C'est donc un moment opportun pour faire pression sur les autorités burundaises afin qu'elles fassent en sorte que les deux hommes rendent des comptes pour les nombreux crimes qu'ils ont commis. Ce serait une étape décisive vers la fin de l'impunité des membres du service de renseignement et de la police.

L'IDHB a soumis ses conclusions et des questions par écrit au président Ndayishimiye et à la ministre de la Justice, ainsi qu'aux principaux auteurs de violations de droits humains cités dans ce rapport, en vue d'intégrer leurs réponses. Aucune de ces autorités n'a répondu.

1. Torture et enlèvements : la pointe de l'iceberg

Ndayisenga et Arakaza ne sont pas les seuls responsables à avoir perpétré des actes odieux, et les trois hommes qui ont été torturés à mort ne sont pas des cas isolés. L'IDHB a établi l'identité de plus de 55 personnes qui ont été torturées en 2021, sur la base d'entretiens avec des victimes et d'autres témoins.¹ Il ne s'agit là que des cas sur lesquels l'IDHB a enquêté en détail – probablement une fraction du nombre réel total. L'IDHB a interrogé un grand nombre d'anciens détenus qui avaient été torturés par le Service national de renseignement (SNR). La plupart d'entre eux connaissaient d'autres détenus qui avaient également été torturés, certains à tel point qu'ils craignaient de les voir mourir. Bon nombre d'entre eux ont nommé des responsables du SNR ou de la police qui ont participé aux actes de torture ou les ont approuvés, dont certains qui ont été impliqués dans la torture de détenus depuis au moins 2015.

L'IDHB a accumulé des preuves d'une tendance claire, de nombreux cas suivant une trajectoire similaire : des opposants présumés – le plus souvent, mais pas toujours, des membres du parti d'opposition le Congrès national pour la liberté (CNL) – sont généralement enlevés (plutôt que formellement arrêtés selon une procédure régulière) par des agents locaux du SNR ou de la police dans leur zone de résidence, détenus au bureau provincial du SNR et, dans certains cas, ils y sont torturés.

Ils sont ensuite souvent transférés au siège du SNR à Bujumbura, où bon nombre d'entre eux sont torturés encore plus sévèrement – fouettés avec des câbles électriques ou contraints à des positions douloureuses et battus – et détenus au secret pendant des périodes allant de quelques jours à plusieurs mois. Les agents du service de renseignement accusent souvent les détenus de collaborer avec des groupes armés, même en l'absence de preuves crédibles, et les torturent pour leur soutirer des aveux ou des informations sur d'autres personnes. Ils recherchent dans leurs téléphones les contacts des personnes avec lesquelles ils ont communiqué, puis arrêtent également certaines de ces personnes.

Certaines familles renoncent à rechercher les personnes qui ont été enlevées, présumant qu'elles ont été tuées. Au fil des semaines ou des mois, elles perdent espoir de les revoir ou de pouvoir organiser un enterrement digne. Certains détenus sont finalement libérés, tandis que d'autres refont surface à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura, où ils attendent leur procès pour des faits liés à la sécurité. Les blessures que certains ont subies du fait des tortures au SNR sont si graves que l'infirmerie de la prison n'est pas en mesure de leur prodiguer les soins médicaux appropriés. Ce n'est souvent qu'au moment de leur transfert en prison qu'émergent des informations sur leur traitement par le SNR ; il peut donc y avoir un délai important avant que les détails ne soient connus. La crainte fondée de répercussions des détenus signifie également que leurs noms et les détails de certains de leurs cas ne peuvent pas être rendus publics.

¹ Pour plus d'informations sur certains de ces cas et les pratiques de torture en 2021, voir L'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Derrière les grilles : recrudescence des cas de torture et de disparition », https://burundihri.org/french/november_2021.php, novembre 2021.

Les quatre cas emblématiques suivants illustrent les tendances de torture et de disparitions.²

Augustin Matata

Augustin Matata, membre actif et bien connu du CNL, la soixantaine, a été arrêté le 16 novembre 2021 près de son domicile à Buringa, dans la province de Bubanza. Des membres locaux des *Imbonerakure* l'ont désigné à un homme en civil non identifié qui l'a arrêté et l'a embarqué. Matata avait été arrêté plusieurs fois dans le passé ; cette arrestation s'est avérée être la dernière. Il a été détenu dans un lieu inconnu pendant quelques jours, puis des agents du SNR l'ont emmené chez lui pour tenter de le contraindre à leur montrer les armes qu'il aurait cachées. Il a ensuite été détenu au siège du SNR à Bujumbura, où il a été tellement torturé qu'il a finalement été transféré à l'hôpital. Il y est mort le 15 décembre. Son corps portait les marques de coups violents, en particulier sur le dos et le ventre.³

Les pires formes de torture ont généralement lieu à huis clos, sans témoins. Cependant, un codétenu, retenu prisonnier au SNR à Bujumbura en même temps que Matata, l'a brièvement aperçu en novembre. Il a vu un agent du SNR qu'il a reconnu – et qui a été cité dans le cadre d'autres cas de torture – et deux autres hommes en tenue de police sortir Matata d'une cellule et le frapper à coups de bâton, pour tenter de le forcer à admettre qu'il avait des armes.⁴ Un autre ancien détenu au SNR a déclaré que Matata « *était battu trois fois par jour. C'est Gérard (Ndayisenga) qui l'a battu ... Ils (les agents du SNR) lui ont dit de révéler les noms des combattants et les emplacements de caches d'armes, et d'expliquer pourquoi il avait refusé de collaborer avec le parti au pouvoir ... Ils lui ont refusé des soins médicaux. Il ne pouvait plus manger. Toute la peau s'était détachée de ses fesses.* » Au bout d'un moment, Matata était tellement affaibli qu'il était incapable de parler.⁵

Matata faisait partie d'un groupe plus important de membres du CNL qui ont été arrêtés à la même période, dont certains ont également été torturés. Parmi eux, Jean-Baptiste Mpawenayo, le beau-frère du président du CNL Agathon Rwaswa, et Stéphanie Hatungimana, une enseignante de 59 ans de Ngozi qui a été rouée de coups par le SNR à Bujumbura. Le commissaire provincial de la police et le procureur de Ngozi ont arrêté Hatungimana le 15 novembre à son domicile, sans présenter de mandat d'arrêt. Ils l'ont emmenée au bureau du SNR à Ngozi où un responsable du SNR l'a interrogée et lui a frappé les jambes à coups de matraque. Il l'a ensuite menottée et lui a bandé les yeux, et l'a conduite au siège du SNR à Bujumbura. Là, un officier de police judiciaire (OPJ) a accusé Hatungimana de collaboration avec un groupe armé et de possession d'armes. Lorsqu'elle a

² L'IDHB a rendu compte de certains de ces cas dans des publications précédentes, mais attire à nouveau l'attention sur eux en raison de l'inaction des autorités plusieurs mois plus tard.

³ Entretiens avec des sources bien informées sur les événements, décembre 2021 et janvier 2022. Voir également « Déclaration du parti CNL consécutive au décès de ses leaders à la suite des tortures qui leur ont été infligées dans les cachots du Service national des renseignements », <https://twitter.com/BurundiCnl/status/1473302243134824451>, 20 décembre 2021.

⁴ Entretien avec une source confidentielle, 20 décembre 2021.

⁵ Entretien avec une source confidentielle, 15 février 2022.

nié ces allégations, l'OPJ et une policière l'ont battue sur les fesses avec un bâton constitué de câbles électriques ; des codétenus ont déclaré qu'elle était en très mauvais état lors de sa détention au SNR. Le 21 décembre, elle a été emmenée au parquet à Bujumbura, avec cinq autres détenus. Elle avait des difficultés à marcher et a montré à un magistrat les blessures causées par la torture, mais le magistrat n'a rien dit. Elle a ensuite été transférée à la prison de Mpimba à Bujumbura.⁶

Rwasa a contacté des responsables du SNR qui auraient été impliqués dans l'arrestation et la détention de son beau-frère ainsi que d'autres membres du CNL. Le chef du département du renseignement intérieur du SNR, Alfred Innocent Museremu, a confirmé que les membres du CNL étaient détenus au SNR mais a dit à Rwasa de ne pas s'inquiéter, que les détenus étaient entre de bonnes mains et avaient accès à des soins médicaux.⁷

Lorsque les détenus ont été appelés à comparaître devant un tribunal pour statuer sur leur détention préventive, Matata a été dans l'incapacité d'assister à l'audience car il était grièvement blessé. Hatungimana était présente, mais pouvait à peine monter et descendre les marches du tribunal.⁸

La mort de Matata a suscité une condamnation publique ; elle a été couverte par les médias burundais et a attiré l'attention sur les réseaux sociaux. Ses funérailles le 22 décembre ont été suivies par une foule nombreuse qui comprenait Rwasa et d'autres hauts responsables du CNL.⁹

Même la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), habituellement silencieuse sur les affaires politiquement sensibles, a publié une courte déclaration faisant référence à deux cas anonymes de torture par le SNR, dont celui de Matata ; la déclaration a été publiée cinq jours avant la mort de Matata.¹⁰ Dans son rapport annuel de 2021, présenté à l'Assemblée nationale le 17 février 2022, la CNIDH a mentionné le cas de « MA » et a affirmé : « *Après vérification, la CNIDH a constaté qu'il a été victime des actes de torture perpétrés par un agent du SNR. Il en a succombé dans la soirée du 15 décembre 2021 à la Clinique Prince Louis Rwagasore.* »¹¹

En réponse à une question d'un journaliste lors d'une émission publique le 29 décembre, le président Ndayishimiye a déclaré, faisant vraisemblablement référence à la mort de Matata : « *Vous avez mentionné ceux qui ont été torturés au SNR. C'est une infraction, comme vous le savez ... Le gouvernement du pays l'a arrêté (l'agent qui a torturé à mort un détenu). Il est devant la justice. Nous avons tous été attristés par la mort de cette personne (qui a été torturée) ... La personne qui l'a torturée a commis un crime grave et doit être punie de manière exemplaire ... Nous ne*

⁶ Entretiens avec des sources confidentielles, 4, 13 et 20 décembre 2021, et 17 et 18 février 2022.

⁷ Entretien avec une source du CNL, 1^{er} février 2022.

⁸ Entretien avec une source du CNL, 1^{er} février 2022.

⁹ Voir Iwacu, « Inconsolables, les proches de Matata l'accompagnent à sa dernière demeure », <https://www.iwacu-burundi.org/inconsolables-les-proches-de-matata-laccompagnet-a-sa-derniere-demeure/>, 23 décembre 2021.

¹⁰ CNIDH, « Communiqué relatif à deux cas de torture signalés au SNR », <https://www.cnidh.bi/publicationsview.php?article=892>, 10 décembre 2021.

¹¹ CNIDH, « Rapport annuel, édition 2021 », janvier 2022.

tolérerons jamais qu'une personne torture qui que ce soit, même si (cette personne) a commis une infraction ... (toute) personne doit être respectée dans sa dignité. »¹²

Il a tempéré ses propos en déclarant que la personne décédée était un criminel, comme si cela minimisait la gravité de la torture. « *Vous comprenez, c'était un malfaiteur, cinq fusils ont été trouvés chez lui, mais il a été torturé, et pourquoi l'auteur a-t-il été traduit en justice ? Parce que le gouvernement du Burundi doit protéger les droits humains. »¹³*

Le tortionnaire présumé auquel le président faisait référence était Gérard Ndayisenga, qui a été arrêté peu après la mort de Matata. Ndayisenga est connu de longue date pour avoir torturé et tué des détenus, comme décrit au chapitre 6 du présent rapport. Mais il n'était pas le seul responsable du SNR impliqué dans l'affaire Matata. Matata a déclaré que Museremu, Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka, du département des opérations du SNR, et l'agent du SNR Joseph Mathias Niyonzima, alias Kazungu, l'ont également interrogé.¹⁴ Ces trois responsables ont été impliqués dans des actes de torture et d'autres violations graves des droits humains dans le passé. Aucun d'entre eux n'a été arrêté à ce jour.¹⁵

Innocent Barutwanayo

Innocent Barutwanayo, membre du CNL, âgé de 38 ans, a été arrêté le 16 novembre 2021 à son domicile à Kivumu, dans la commune de Matongo, province de Kayanza. Comme la plupart des membres du CNL arrêtés ces derniers mois, il a été accusé de collaboration avec des groupes armés. Et comme bon nombre de membres du CNL, ce n'était pas sa première arrestation. Il avait déjà été arrêté et détenu en novembre 2020, puis relâché.¹⁶ En tant que combattant démobilisé des Forces nationales de libération (FNL),¹⁷ il était peut-être déjà dans le collimateur des autorités.

Un officier de police judiciaire a arrêté Barutwanayo et l'a conduit au bureau de la commune de Matongo. Dans la soirée, des agents du SNR sont venus et l'ont emmené. Pendant trois jours, le SNR l'a détenu dans une maison à Kayanza où ils l'ont torturé. Des policiers travaillant au SNR, agissant sous les ordres d'un haut responsable provincial du SNR, l'ont battu à plusieurs reprises, l'ont fouetté sur les fesses, et lui ont donné des coups de pied dans la poitrine et également dans le dos alors qu'il était étendu sur le sol.¹⁸

Au bout de trois jours, le SNR a emmené Barutwanayo au cachot provincial de la police. Il était si gravement blessé qu'il ne pouvait ni s'asseoir ni se tenir debout ; il ne pouvait que s'allonger. La

¹² Émission radio de fin d'année du président Ndayishimiye, 29 décembre 2021.

¹³ Ibid.

¹⁴ Entretien avec une source confidentielle, février 2022.

¹⁵ Pour plus d'information sur Museremu, Ndayikengurukiye et Niyonzima, voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Mainmise sur l'avenir du Burundi », <https://burundihri.org/rep/Report-Dec-2020-Fr.pdf>, décembre 2020.

¹⁶ Entretien avec une source confidentielle, 5 et 7 janvier 2022.

¹⁷ Le FNL était un groupe d'opposition armé, formé en 1980. Il s'est transformé en parti politique en 2009 et a changé son nom en CNL en 2019.

¹⁸ Entretien avec des sources confidentielles, décembre 2021 et janvier 2022.

police l'a emmené à l'hôpital de Kayanza. Son état s'est légèrement amélioré après quelques jours et il devait subir une opération. Mais cela n'est jamais arrivé. Un haut responsable provincial du SNR, accompagné de quatre policiers, est venu à l'hôpital, a emmené Barutwanayo et l'a conduit au siège du SNR à Bujumbura.¹⁹ Un codétenu a déclaré qu'il était dans un très mauvais état physique à son arrivée le 25 novembre 2021 : « *Il avait l'air vraiment malade. Ses fesses étaient enflées et il ne pouvait pas s'asseoir.* »²⁰

Barutwanayo est mort en détention au SNR entre le 29 novembre et le 3 décembre 2021. On ne sait pas si le SNR l'a de nouveau torturé à Bujumbura ou s'il est mort des suites des tortures subies à Kayanza, et du fait que le SNR lui a refusé le traitement médical dont il avait besoin. La nouvelle de sa mort n'a été connue qu'après qu'une autorité administrative locale a informé sa famille, sans leur donner aucune explication sur la cause de sa mort. Au moment de la rédaction du présent rapport, le corps de Barutwanayo se trouverait toujours à la morgue de la clinique Prince Louis Rwagasore de Bujumbura, car sa famille n'a pas eu les moyens de le récupérer.²¹

Le rapport annuel 2021 de la CNIDH mentionne le cas de « I.B. », arrêté le 16 novembre et remis au SNR à Kayanza le 17 novembre. Il déclare que la CNIDH a été informée qu'il a subi des coups et blessures graves, qu'un agent du SNR l'a emmené à l'hôpital de Kayanza, mais que neuf jours plus tard, le même agent l'a sorti de l'hôpital pour l'emmener à Bujumbura ; le rapport affirme que la victime a succombé quelques jours plus tard aux coups reçus.²²

L'IDHB a documenté d'autres cas de torture perpétrés par le SNR à Kayanza en 2021. Par exemple, en septembre, la police a arrêté deux hommes près de chez eux, les a emmenés au cachot local de la police, puis les a remis à un responsable local du SNR. Ce dernier a roué les deux hommes de coups dans les locaux provinciaux du SNR, les accusant de collaborer avec des groupes armés. Les détenus ont ensuite été transférés à Bujumbura, où ils ont été de nouveau torturés au siège du SNR.²³

Égide Sindayigaya

Égide Sindayigaya, 64 ans, est décédé le 25 janvier 2021 dans un cachot de la police de la province de Rumonge. Sa « faute » était d'être le frère de Déogratias Niyongabo, alias Côme, un opposant armé présumé, que la police avait tué le 16 janvier. La police et le SNR ont accusé Sindayigaya d'avoir caché son frère aux autorités. Le chef provincial du SNR à Rumonge l'a torturé et menacé de mort. Le SNR l'a ensuite transféré dans un autre centre de détention, vraisemblablement son

¹⁹ Entretiens avec des sources confidentielles, décembre 2021 et janvier 2022.

²⁰ Entretien avec une source confidentielle, 23 décembre 2021.

²¹ Entretiens avec une source confidentielle et une source informée sur ces événements, 5 janvier, 1^{er} février et 1^{er} mars 2022.

²² CNIDH, « Rapport annuel, édition 2021 », janvier 2022.

²³ Entretiens avec des sources informées sur ces événements, 24 et 25 janvier 2022.

siège à Bujumbura, où il a de nouveau été torturé. Il a finalement été remis à la police qui a refusé de le transférer à l'hôpital, malgré ses graves blessures.²⁴

La mort de Sindayigaya a été si choquante que plusieurs médias burundais l'ont couverte. Puis, après l'attention initiale, l'affaire a été oubliée, comme la plupart des cas de torture et de décès en détention. Plus d'un an plus tard, les autorités n'ont apparemment fait aucun effort pour enquêter sur la mort de Sindayigaya, malgré la disponibilité d'informations détaillées. À la connaissance de l'IDHB, elles n'ont arrêté ni jugé personne en lien avec les tortures infligées à Sindayigaya, malgré l'implication documentée du chef du SNR dans la province de Rumonge à l'époque, Michel Ndikuriyo, parmi d'autres.²⁵

Deux voisins de Sindayigaya, également torturés par la police, ont été condamnés à 10 ans de prison le 28 juillet 2021 pour non-assistance à personnes en danger ; le parquet les avait accusés de ne pas avoir informé les autorités de la présence de Déogratias Niyongabo dans les parages. Les deux hommes ont clamé leur innocence et ont été soutenus par plusieurs autorités locales.²⁶

Élie Ngomirakiza

Élie Ngomirakiza, le représentant du CNL dans la commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura, a été enlevé par des hommes en tenue militaire le 9 juillet 2021, emmené dans un véhicule militaire et n'a jamais été revu. Comme Augustin Matata, il était un ancien combattant des FNL ; les deux hommes auraient été amis. Tous deux étaient des personnalités actives et bien connues du CNL.

Plusieurs sources ont déclaré que des militaires du 212^{ème} bataillon, dirigé par le lieutenant-colonel Aaron Ndayishimiye, étaient responsables de l'enlèvement de Ngomirakiza. On pense que Ngomirakiza a été tué et enterré dans la forêt de la Rukoko.²⁷

Huit mois plus tard, il n'y a toujours aucune information sur ce qui est arrivé à Ngomirakiza. Dans les semaines qui ont suivi son enlèvement, l'armée a ouvert une enquête sur les violations des droits humains commises par le lieutenant-colonel Aaron Ndayishimiye et sur son rôle présumé dans l'enlèvement de Ngomirakiza ; l'issue de cette enquête n'est pas connue. Ni les autorités judiciaires militaires ni civiles n'ont publié de déclaration concernant les enquêtes sur l'affaire ou leurs tentatives pour découvrir ce qui est arrivé à Ngomirakiza.

²⁴ Pour un compte rendu détaillé de la détention et de la torture d'Égide Sindayigaya, ainsi que du meurtre de son frère et des événements connexes, voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Rumonge : actes de torture et meurtres au nom de la sécurité », https://burundihri.org/french/march_2021.php, mars 2021.

²⁵ Ibid. Ndikuriyo est actuellement le chef provincial du SNR dans la province voisine de Makamba.

²⁶ Information de source privée, février 2022.

²⁷ Pour plus de détails sur ce cas, voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Derrière les grilles : recrudescence des cas de torture et de disparition », https://burundihri.org/french/november_2021.php, novembre 2021.

Ce silence officiel – même sur une affaire aussi médiatisée que celle-ci – illustre l'indifférence et le mépris total du gouvernement pour l'impact des disparitions forcées sur les proches et amis des victimes. Cela illustre également le refus du gouvernement de reconnaître toute responsabilité et sa volonté de laisser les auteurs s'en tirer.

2. Une recrudescence des exactions des *Imbonerakure*

Parallèlement à ces développements, dans certaines parties du pays, des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les *Imbonerakure*, ont repris leurs anciennes habitudes.²⁸ La situation semble varier en fonction du contexte local : alors que dans certaines communes, des incidents de violence majeurs n'ont pas été signalés, dans d'autres, des *Imbonerakure* ont de nouveau menacé, attaqué et maltraité des membres de partis d'opposition – reproduisant le comportement qui a caractérisé la période des élections de 2020. Dans certains cas, les *Imbonerakure* ont été de connivence avec la police, le SNR ou des autorités locales dans l'arrestation arbitraire, les mauvais traitements ou l'enlèvement de membres du CNL, entre autres. Dans d'autres cas, ils semblent avoir agi de leur propre initiative, mais n'ont pas été tenus responsables de leurs actes par les autorités. Certaines autorités ont tenté sans enthousiasme de les maîtriser, mais d'autres les ont activement protégés contre les arrestations et les poursuites.

Parfois, les *Imbonerakure* reçoivent tacitement le feu vert pour attaquer des opposants. Le 14 mai 2021, des *Imbonerakure* dans la province de Bubanza ont tellement battu un membre du CNL qu'il en est mort. Ils ont attrapé la victime – un homme sans domicile fixe surnommé Rasta, qui était bénévole à la permanence locale du CNL –, l'ont accusé d'avoir volé du maïs et l'ont battu à plusieurs reprises. Rasta a été retrouvé mort le lendemain. Deux jours avant l'agression, un ancien responsable local et membre du CNDD-FDD avait déclaré, lors d'une réunion sur la sécurité : « Vous voyez que ces jours-ci, il y a beaucoup de cas de banditisme. À partir d'aujourd'hui, si vous attrapez un voleur, frappez-le ou tuez-le. » Un autre responsable du CNDD-FDD a empêché que des mandats d'arrêt soient signifiés aux cinq *Imbonerakure* qui auraient été impliqués dans l'agression. À ce jour, aucun des cinq *Imbonerakure* – tous connus dans la localité – n'a été arrêté.²⁹

Les membres du CNL sont souvent accusés et punis lorsqu'ils s'affrontent avec des *Imbonerakure*, quelles que soient les circonstances de l'incident. Le 13 janvier 2022, Jean-Pierre Ndacayisaba, le représentant du CNL dans la commune de Giharo, province de Rutana, a été condamné à 10 ans de prison pour tentative d'assassinat – jugement confirmé par la cour d'appel de Makamba le 24 février. Un groupe d'*Imbonerakure* l'a arrêté et sévèrement battu le 12 août 2021, après que lui et deux de ses frères se soient affrontés avec un grand groupe d'*Imbonerakure* la nuit précédente.

²⁸ Les attaques violentes des *Imbonerakure* contre leurs opposants politiques ont été fréquentes avant, pendant et après les élections de 2020. Au second semestre 2020, ces incidents ont diminué après que le président Ndayishimiye et d'autres responsables ont ordonné aux *Imbonerakure* de s'abstenir de toute violence politique. Voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Ndayishimiye un an après : a-t-il tenu ses promesses pour les droits humains ? », https://burundihri.org/french/june_2021.php, juin 2021.

²⁹ Pour plus de détails, voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Rasta : membre d'un parti d'opposition battu à mort par des jeunes du parti au pouvoir », <https://burundihri.org/french/rasta.php>, février 2022.

Le procès a été reporté à plusieurs reprises parce que des responsables locaux du parti au pouvoir n'ont pas réussi à persuader des témoins qui avaient assisté à l'altercation de témoigner contre Ndacayisaba. Ces responsables auraient également fait pression sur Ndacayisaba pour qu'il quitte le CNL en échange de sa libération, ce qu'il a refusé de faire. Aucun membre des *Imbonerakure* n'a été arrêté.³⁰

Même des commentaires apparemment anodins peuvent entraîner une détention. En juin 2021, dans la commune de Gisozi, province de Mwaro, la police a détenu un membre du CNL pendant plusieurs jours après qu'il s'est exprimé lors d'une réunion sur la sécurité dans sa localité et a déclaré que des *Imbonerakure* étaient impliqués dans la criminalité, un problème récurrent.³¹

Dans plusieurs provinces, des *Imbonerakure* ont organisé des entraînements et des marches, qui ressemblent souvent à des activités paramilitaires et créent la peur parmi la population. Les responsables locaux du parti ont généralement toléré ou soutenu ces activités. Cependant, dans au moins un cas, ils ont utilisé les mêmes méthodes violentes qu'ils emploient généralement contre leurs adversaires, cette fois pour punir l'un des leurs. En décembre 2021, le responsable local du CNDD-FDD et le responsable de sa ligue des jeunes à Nyanza-Lac ont battu un dirigeant *Imbonerakure* local dans les bureaux locaux du parti parce qu'il avait organisé des entraînements paramilitaires.³²

Le 15 janvier 2022, le secrétaire général du CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo, s'adressant à une réunion des membres du CNDD-FDD à Ruyigi, a publiquement incité les *Imbonerakure* à poursuivre leur mission de faire respecter la sécurité dans leurs localités. Les encourageant au mépris des directives antérieures du président visant à limiter leurs pouvoirs,³³ il a déclaré que personne n'avait osé causer des problèmes le soir du Nouvel An, car des *Imbonerakure* étaient présents dans chaque bar, chaque lieu de culte et chaque rassemblement. Il a également laissé entendre que les *Imbonerakure* pourraient être envoyés dans d'autres pays pour des missions de sécurité non précisées.³⁴

3. Poursuite des restrictions à la liberté d'expression : l'incarcération de Tony Germain Nkina

La liberté d'expression reste sévèrement restreinte au Burundi et les opposants politiques et autres détracteurs présumés sont systématiquement réduits au silence. Quelques gestes positifs en 2021, dont la libération de deux défenseurs des droits humains, Germain Rukuki et Nestor Nibitanga, et

³⁰ Entretiens avec des sources informées sur ces événements, 29 août, 16 septembre et 9 novembre 2021, et 2 février 2022.

³¹ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 15 octobre 2021.

³² Entretien avec une source bien informée sur ces événements, décembre 2021.

³³ Voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Ndayishimiye un an après : a-t-il tenu ses promesses pour les droits humains ? », https://burundihri.org/french/june_2021.php, juin 2021.

³⁴ Voir Télé Renaissance, « Les Imbonerakure agissent en lieu et place des membres des corps de sécurité », <https://www.youtube.com/watch?v=0EhnEaTEDkk>, 25 janvier 2022.

des ouvertures limitées aux médias, n'ont pas été suivis d'améliorations durables. Au début de 2022, la société civile indépendante et critique est encore presque inexistante au Burundi, et la plupart des défenseurs burundais des droits humains vivant en exil depuis 2015 ne pensent pas qu'ils pourraient rentrer en sécurité.

Au cas où il y aurait des doutes sur l'attitude dominante envers les défenseurs des droits humains, en septembre 2021, la cour d'appel de Ngozi a confirmé la condamnation et la peine de cinq ans de prison de l'avocat et ancien défenseur des droits humains Tony Germain Nkina.

Nkina est avocat dans la province de Kayanza et ancien membre de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), l'une des plus importantes organisations de défense des droits humains au Burundi jusqu'à ce que le gouvernement l'interdise en 2015. Il a été arrêté le 13 octobre 2020 dans la commune de Kabarore, province de Kayanza, où il rendait visite à un client dans le cadre de son activité professionnelle d'avocat. Il a été inculpé de collaboration avec des groupes armés, jugé et condamné à cinq ans de prison par le tribunal de grande instance de Kayanza en juin 2021 – un jugement confirmé par la cour d'appel de Ngozi le 29 septembre, malgré l'absence de preuves crédibles pour étayer les chefs d'accusation.³⁵

À la connaissance de l>IDHB, Nkina est le seul (ancien) défenseur des droits humains actuellement en prison au Burundi. Son maintien en détention après un procès inéquitable ternit l'image que le gouvernement tente de donner du Burundi comme un pays respectueux des droits.

Ce ne sont pas seulement d'anciens défenseurs des droits humains ou des membres de partis d'opposition qui sont pris pour cible en raison de leurs critiques perçues à l'égard du gouvernement. Des citoyens ordinaires ont également été arrêtés. Le 1^{er} novembre 2021, un homme dans la province de Bururi a transféré un message à un groupe WhatsApp qui critiquait le gouvernement pour les meurtres, les disparitions et les arrestations arbitraires d'opposants, et qui déclarait qu'à terme, les gens se lasseraient de ces abus et recourraient à la violence. Lorsqu'un haut responsable provincial faisant partie du groupe WhatsApp a réagi, l'homme a immédiatement supprimé le message et s'est excusé, affirmant qu'il l'avait transmis par erreur. Le lendemain matin, la police et des agents du SNR ont arrêté l'homme ainsi que son ami qui était administrateur d'un autre groupe WhatsApp où le message avait précédemment été diffusé. Le chef provincial du SNR, Rénovat Ntungicimpaye, a interrogé les deux hommes à propos du message, puis les a transférés au cachot de la police provinciale, où ils ont été détenus pendant 10 jours, puis relâchés.³⁶

³⁵ Pour plus de détails, voir déclarations conjointes de six organisations internationales de défense des droits humains, « Décision choquante : la Cour d'appel maintient la condamnation de l'avocat Tony Germain Nkina », <https://burundihri.org/rep/Tony-Nkina-public-statement-FR-Oct-2021.pdf>, 8 octobre 2021, et « Burundi : libérez l'avocat Tony Germain Nkina », <https://burundihri.org/rep/Tony-Nkina-public-statement-FR-Aug-2021.pdf>, 10 août 2021.

³⁶ Entretiens avec des sources bien informées sur les événements, 27 novembre et 4 décembre 2021.

4. Des promesses et encore des promesses

Il existe un contraste saisissant entre la rhétorique et la réalité au Burundi. Alors que le président prononce publiquement des messages positifs et promet que les agents de l'État responsables de violations des droits humains seront traduits en justice, il n'a pas pu ou n'a pas voulu mâter la plupart des auteurs de violations, ce qui a permis que les disparitions forcées ainsi que la torture se poursuivent. Alors qu'il insiste sur le fait que le système judiciaire est indépendant et que les procédures judiciaires seront suivies, des dizaines de personnes sont enlevées et détenues au secret, au mépris flagrant de la loi, et condamnées lors de procès inéquitables. Le système judiciaire – pierre angulaire de toute réforme durable – continue d'obéir au parti au pouvoir, qui s'en sert sans vergogne comme d'un outil pour écraser ses opposants.

Les élections de 2020 qui ont porté le président Ndayishimiye au pouvoir avaient créé un véritable moment d'espoir. « *Laissez-lui le temps* », « *les changements ne peuvent pas se faire du jour au lendemain* », ont suggéré ceux qui voulaient lui accorder le bénéfice du doute. Mais plus d'un an et demi plus tard, malgré quelques gestes positifs initiaux, les schémas de violations des droits humains restent bien ancrés.³⁷ Certains aspects se sont même aggravés au cours de l'année écoulée, alors que les partisans de la ligne dure du parti au pouvoir, du SNR et des forces de sécurité poursuivent leur stratégie de répression violente, quelles que soient les déclarations du président. Certains observateurs continuent de considérer Ndayishimiye comme un réformiste modéré qui n'a jusqu'à présent pas réussi à écarter les partisans de la ligne dure, mais d'autres estiment qu'au fond, le président, lui-même issu du CNDD-FDD, privilégie la loyauté envers son parti plutôt que les réformes durables. Ils le voient comme quelqu'un qui hésite à défier les partisans de la ligne dure du parti et qui leur permet d'écraser la dissidence, tout en essayant de projeter une image positive vers le monde extérieur.

Le président Ndayishimiye et son gouvernement ont tenté de polir leur image publique, dans le but de se débarrasser de la réputation sanglante du gouvernement du président Pierre Nkurunziza. Sous Ndayishimiye, et avec sa bénédiction apparente, certains des pires auteurs de violations des droits humains tentent de se réinventer comme des champions de la bonne gouvernance, dans l'espoir de balayer leurs crimes passés sous le tapis. Le cas le plus marquant est celui de Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika (« *Je vais te tuer* », en kirundi), le ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, fer de lance de la lutte gouvernementale contre la corruption.³⁸ Mais derrière l'exercice de relations publiques, la répression reste extrêmement dure et les tactiques n'ont guère changé : alors que les tueries flagrantes commises par les forces de sécurité ont diminué depuis le paroxysme de la crise de 2015, les ressemblances entre le comportement actuel du SNR ainsi que de nombreux individus du CNDD-FDD envers des

³⁷ Pour un aperçu de la situation des droits humains durant la première année au pouvoir du président Ndayishimiye, voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Ndayishimiye un après : a-t-il tenu ses promesses pour les droits humains ? », https://burundihri.org/french/june_2021.php, juin 2021.

³⁸ Pour plus d'informations sur l'implication de Gervais Ndirakobuca dans de graves violations des droits humains, voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Mainmise sur l'avenir du Burundi », <https://burundihri.org/rep/Report-Dec-2020-Fr.pdf>, décembre 2020.

opposants présumés et leur comportement avant l'arrivée au pouvoir de Ndayishimiye sont frappantes.

De temps en temps, lorsqu'un cas flagrant est exposé dans les médias il soulève un tollé général. Puis le président prononce un autre discours : de nouvelles promesses, de nouveaux avertissements à ceux qui commettent des exactions. Ce fut notamment le cas après qu'il a reconnu la mort d'Augustin Matata en décembre 2021 et promis que les responsables seraient traduits en justice.

Au cours de la même émission, le président a également admis, pour la première fois – bien qu'en termes vagues – que certains agents de la sécurité s'étaient rendus coupables d'enlèvements. Cependant, il a minimisé l'ampleur du problème ainsi que la mesure dans laquelle les enlèvements sont organisés d'en haut, donnant l'impression qu'il s'agissait de l'œuvre de quelques individus : « *(Le journaliste) a parlé de ceux qui ont été enlevés ... Nous sommes à la recherche de ce groupe et certains ont déjà été arrêtés. Nous avons constaté que parmi eux, il y avait des (agents) chargés de la sécurité ... Le gouvernement du pays ainsi que la police judiciaire sont là pour s'en occuper et nous continuons à les rechercher.* »³⁹ Auparavant, le président et d'autres responsables du gouvernement avaient soit nié catégoriquement les informations faisant état de disparitions et d'enlèvements, soit avancé des explications invraisemblables quant aux raisons pour lesquelles certaines personnes avaient disparu. À la connaissance de l'IDHB, aucun agent de la sécurité n'a jusqu'à présent été poursuivi pour son rôle dans les enlèvements.

Ndayishimiye est également revenu sur le thème de la justice – un sujet qu'il avait mis en avant exactement un an plus tôt.⁴⁰ Dans son émission diffusée le 29 décembre 2021, il a déclaré : « *La justice est une question qui (préoccupe) tous les Burundais et nous essayons de trouver une solution ... On ne peut pas dire que la justice ait été bonne dans le pays. Non, les choses étaient devenues mauvaises.* » Il a promis une série d'actions afin d'accélérer le traitement des dossiers, d'assurer l'exécution des jugements et de libérer les détenus qui n'étaient pas accusés de meurtre.⁴¹ Dans certaines régions du pays, certains prévenus ont déjà été libérés, et les magistrats ont commencé à passer au crible les dossiers d'autres prisonniers qui pourraient bénéficier d'une éventuelle libération. Cependant, les détenus accusés d'infractions liées à la sûreté de l'État sont exclus à l'avance d'une libération au titre de ces mesures. La plupart des prisonniers politiques entrent dans cette catégorie et font face à des accusations générales telles que « *atteinte à la sûreté intérieure de l'État* » ou « *collaboration avec des groupes armés* ». Ces affaires font partie de celles qui connaissent les problèmes les plus aigus en termes de procès inéquitables ainsi que de manque d'indépendance du pouvoir judiciaire.

Ndayishimiye a également déclaré que les meurtriers « *devraient être traités avec humanité, car même après avoir commis une infraction, la personne reste un être humain (...)* Nous, les

³⁹ Émission radio de fin d'année du président Ndayishimiye, 29 décembre 2021.

⁴⁰ Dans une émission publique du 30 décembre 2020 et dans son discours du Nouvel An de janvier 2021, le président avait souligné l'importance de la justice dans la protection des droits humains et déclaré que le gouvernement était « *occupé à éradiquer l'impunité afin que personne ne soit au-dessus de la loi* ».

⁴¹ Émission radio de fin d'année du président Ndayishimiye, 29 décembre 2021.

Burundais, avons péché. Nous avons commis des crimes graves. Soyons humains et mettons la rancune de côté. »⁴²

Les personnes qui ont écouté ces discours avaient déjà entendu ce genre de promesses à maintes reprises. À chaque fois, des espoirs avaient été suscités, puis à nouveau déçus. Est-ce que quelque chose serait différent cette fois ? L'arrestation de Gérard Ndayisenga, considéré comme intouchable depuis des années, serait-elle le signe d'une volonté des autorités de commencer enfin à demander des comptes aux auteurs d'exactions ? Ou ces événements seraient-ils bientôt oubliés, comme cela a été le cas par le passé ?

5. Une réaction internationale insuffisante

La gravité de la situation actuelle des droits humains au Burundi exige une action urgente. Pourtant, la plupart des réponses internationales ont été au mieux insuffisantes. L'Union européenne (UE), les États-Unis ainsi que d'autres gouvernements et organismes internationaux sont conscients de ces tendances inquiétantes, mais la plupart sont restés silencieux ou ont choisi de cultiver une relation plus étroite avec le gouvernement burundais, les droits humains passant souvent au second plan. En privé, les diplomates peuvent exprimer leur inquiétude face aux violations continues des droits humains, mais la plupart semblent réticents à formuler fermement ces préoccupations auprès de leurs homologues burundais, et encore moins à les exprimer publiquement.

La décision du gouvernement des États-Unis en novembre 2021 de lever les sanctions individuelles à l'encontre de plusieurs responsables burundais – dont certains ont commis ou ordonné de graves violations des droits humains et conservent des postes de responsabilité au sein du gouvernement⁴³ – a été un signal supplémentaire que les auteurs de crimes graves peuvent s'en tirer s'ils tiennent assez longtemps. L'UE, pour sa part, a renouvelé les sanctions individuelles qu'elle avait imposées en 2015.⁴⁴ Cependant, le 8 février 2022, elle a levé les restrictions à l'aide directe à la coopération au gouvernement burundais – malgré la poursuite des violations des droits humains et le fait que le gouvernement burundais n'a pas respecté la plupart des engagements fixés par l'UE en 2016.⁴⁵

Pendant la crise de 2015 au Burundi, les gouvernements occidentaux ont investi beaucoup d'efforts pour tenter de rétablir les protections fondamentales des droits humains. Ces efforts semblent avoir diminué, malgré la persistance d'un grand nombre des mêmes schémas de répression, même si la

⁴² Ibid.

⁴³ Ministère des Finances des États-Unis, « Termination of emergency with respect to Burundi », <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/recent-actions/20211118>, 18 novembre 2021.

⁴⁴ Décision (PESC) 2021/1826 du Conseil du 18 octobre 2021 modifiant la décision (PESC) 2015/1763 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Burundi, <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2021/1826/oj>.

⁴⁵ Communiqué de presse de l'UE, « Burundi : l'UE lève les restrictions au titre de l'Article 96 de l'accord de partenariat ACP-EU », <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/02/08/burundi-eu-lifts-existing-restrictions-under-article-96-of-the-ACP-EU-partnership-agreement/>, 8 février 2022. L'UE avait suspendu l'aide directe au développement au Burundi en 2016 en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou, en grande partie en réponse aux violations graves et généralisées des droits humains depuis 2015.

violence d'État est moins flagrante qu'en 2015. Un membre de la société civile burundaise a exprimé sa déception face au manque d'engagement de la part des diplomates perçu ces derniers mois : « *Aujourd'hui je ne vois pas la démocratie ni la liberté de la presse qu'ils (les diplomates) disaient vouloir protéger en 2015. C'est comme si pour eux, le problème c'était Nkurunziza. Si des gens sont tués et emprisonnés (sous) Évariste (Ndayishimiye), ce n'est pas grave.* »⁴⁶ Son point de vue a été repris par d'autres activistes de la société civile qui ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas comprendre le silence international face à des violations aussi graves des droits humains en 2021 ; certains ont exprimé leur consternation face à la décision de l'UE de reprendre la coopération directe avec le Burundi.⁴⁷

La décision de l'UE marque un tournant dans les relations du Burundi avec les acteurs internationaux, accueillant effectivement le Burundi en son sein après plus de cinq ans de semi-isolement. Cette décision a été saluée avec joie par le gouvernement burundais, le président Ndayishimiye déclarant sur Twitter : « *Je salue la décision sage de l'Union Européenne et ses États membres pour avoir pris la mesure de lever avec effet immédiat les sanctions économiques contre mon pays. Le Burundi est disposé à coopérer avec tous les partenaires. Ensemble, tout est possible.* »⁴⁸ La nouvelle phase des relations UE-Burundi sera un test de la volonté ainsi que de la sincérité des deux parties à poursuivre des réformes de grande envergure en matière de droits humains, tant à court terme qu'à long terme.

La bonne volonté du gouvernement burundais, cependant, ne peut être tenue pour acquise, car deux mois plus tôt seulement, il avait clairement indiqué qu'il n'accepterait aucun examen formel de son bilan en matière de droits humains. En décembre 2021, le ministre des Affaires étrangères a catégoriquement rejeté toute coopération avec le rapporteur spécial de l'ONU sur le Burundi – bien qu'il s'agisse d'un mécanisme beaucoup plus faible que la Commission d'enquête qu'il remplacera – et a annoncé que le rapporteur spécial ne serait pas autorisé à accéder au Burundi.⁴⁹ Dans son émission publique du 29 décembre, le président Ndayishimiye a également rejeté tout contrôle international de la situation des droits humains au Burundi – en référence à la création d'un rapporteur spécial sur le Burundi – et a déclaré : « *L'essentiel est qu'au Burundi, nous savons que les droits humains sont respectés.* »⁵⁰

Ces déclarations provocatrices remettent fondamentalement en cause l'engagement du gouvernement burundais en faveur de la réforme des droits humains et des partenariats internationaux constructifs dans le domaine des droits humains. Si l'UE, les États-Unis et d'autres gouvernements veulent voir de réelles améliorations des droits humains au Burundi et montrer au

⁴⁶ Conversation avec un membre de la société civile, 24 janvier 2022.

⁴⁷ Voir également « Déclaration conjointe de la société civile burundaise sur la levée des sanctions de l'Union européenne contre le Burundi », https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2022/02/2022_TemoignagesBurundaisExileFrench_final.pdf, 9 février 2022.

⁴⁸ <https://twitter.com/GeneralNeva/status/1491118711948087296>, 8 février 2022.

⁴⁹ Radio Télévision Nationale du Burundi, « Le ministre des affaires étrangères rencontre le corps diplomatique et consulaire agréé au Burundi », <https://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=5/3/149>, 9 décembre 2021.

⁵⁰ Émission radio de fin d'année du président Ndayishimiye, 29 décembre 2021.

public burundais qu'ils restent engagés, ils doivent adopter une approche plus audacieuse et être prêts à aborder les questions politiquement sensibles.

L'IDHB exhorte l'UE, en particulier, à saisir l'élan qui a suivi sa décision de lever les restrictions à la coopération directe et à insister sur des mesures concrètes concernant les cas et les préoccupations présentés dans ce rapport – en particulier lors de son dialogue politique en cours avec le gouvernement burundais. Ce dialogue peut être l'une des dernières chances de placer les droits humains au centre de la nouvelle relation entre l'UE et le Burundi – non seulement dans un sens théorique, mais en termes de résultats tangibles conduisant à un changement à plus long terme.

6. Gérard Ndayisenga : « *Nous ne torturons plus. Maintenant nous tuons.* »

Après des débuts modestes, Gérard Ndayisenga a gravi les échelons pour devenir l'un des membres les plus brutaux du SNR, accumulant un bilan macabre de tortures, de meurtres ainsi que d'autres actes d'une violence extrême.

Ndayisenga a grandi dans la province de Kayanza. Pendant la guerre civile au Burundi – qui a duré de 1993 à 2009 – il a été fonctionnaire au département de l'agriculture à Gitega, mais a également servi d'informateur pour les Forces pour la défense de la démocratie (FDD), la branche armée du CNDD, l'un des principaux groupes d'opposition à l'époque.⁵¹ En 2008, il a quitté le service de l'agriculture et est devenu informateur à plein temps du SNR à Gitega. En 2013, il a travaillé comme agent du SNR dans la province de Karusi, et il a par la suite été arrêté et emprisonné pour vol présumé. Il a été libéré au bout d'une année environ et a ensuite travaillé pour le SNR à Bujumbura, se faisant une réputation d'hostilité envers les personnes qui s'opposaient au président Nkurunziza. Il est finalement devenu le chef provincial du SNR dans les provinces de Muyinga, Bujumbura et Mwaro.⁵²

Torture après l'attaque contre le camp de Mukoni

Environ deux semaines après que Ndayisenga a été nommé chef provincial du SNR à Muyinga, des hommes armés non identifiés ont attaqué la base militaire de la ville, le camp de Mukoni, le 24 janvier 2017. L'attaque, confirmée à l'époque par le gouverneur de Muyinga, a ensuite été démentie par le porte-parole militaire, Gaspard Baratuza, qui a déclaré qu'un vol à main armée avait été déjoué par des militaires en patrouille et que cinq suspects avaient été appréhendés.⁵³

Ndayisenga a joué un rôle de premier plan dans la répression contre les personnes soupçonnées d'avoir participé à l'attaque. Des responsables militaires ont arrêté au moins 15 soldats, officiers et

⁵¹ Le CNDD et le FDD ont ensuite fusionné pour former un parti politique, le CNDD-FDD, qui est le parti au pouvoir au Burundi aujourd'hui.

⁵² Discussions avec des sources qui connaissent bien le passé de Ndayisenga, janvier 2022.

⁵³ <https://twitter.com/baratuza2000/status/823839870321852416>, 24 janvier 2017.

sous-officiers des camps militaires de Muyinga, Cankuzo, Ngozi, Kirundo et Gitega immédiatement après l'attaque, ainsi que plusieurs civils ; d'autres ont été arrêtés dans les semaines et les mois suivants.

Des militaires soupçonnés d'avoir participé à l'attaque ont été conduits à Muyinga depuis plusieurs camps militaires le 25 janvier 2017. Lorsqu'ils sont arrivés à Muyinga, Ndayisenga a bandé les yeux de certains d'entre eux, les a menottés et les a forcés à s'allonger à l'arrière d'un véhicule du SNR. Il les a recouverts d'une bâche et les a conduits dans une forêt à la périphérie de la ville de Muyinga où attendaient quatre ou cinq policiers, dont André Nitegeka, un responsable de la police de Muyinga qui travaillait en étroite collaboration avec Ndayisenga.

Ndayisenga a fait sortir chaque militaire du véhicule. Il a montré à certains d'entre eux la tête décapitée de François Nkurunziza, l'administrateur du camp de Mukoni. Il a remis la tête de Nkurunziza à un militaire et lui a demandé de l'identifier. *« Je l'ai tenue un moment, juste le temps (pour un policier) de me montrer la carte d'identité (de Nkurunziza) »,* a déclaré le militaire. *« (Ndayisenga) m'a dit que si je ne répondais pas correctement, je subirais le même sort que lui. »*⁵⁴

Ndayisenga a demandé aux militaires qui était responsable de l'attaque contre le camp de Mukoni et les a battus avec des câbles électriques. Il a mis des pierres dans la bouche de certains d'entre eux – vraisemblablement pour les empêcher de crier. Il a lu les noms de militaires figurant sur une liste à au moins un soldat et lui a demandé s'il les connaissait. Lorsque le soldat a répondu que non, Ndayisenga, Nitegeka et les autres policiers l'ont torturé avec des bâtons, des barres de fer et des pinces. *« Chaque fois que je disais 'non, je ne le connais pas', j'étais violemment battu »,* a déclaré le soldat. *« À un certain moment, j'ai vomi du sang et ils ont cru que j'allais mourir. »*⁵⁵

Un militaire a décrit comment on lui a alors bandé les yeux et on l'a emmené de la forêt jusqu'au bureau provincial du SNR. Lorsqu'il a demandé à boire à Ndayisenga, Ndayisenga a répondu : *« Nous sommes des parents ; on ne peut pas te donner à boire sans te donner à manger. »* On a apporté au militaire une boîte de sauce tomate vide contenant des matières fécales. *« Ils ont piétiné mes joues avec leurs bottes pour que j'ouvre la bouche. Je me suis forcé à garder la bouche fermée. Pour me faire ouvrir la bouche, ils ont pressé mes testicules pour que je crie et ils ont pu mettre un bâton (avec la matière fécale dessus) dans ma bouche. Finalement, j'ai dû crier. »*⁵⁶

Au cours d'une séance de torture distincte à l'encontre d'un militaire soupçonné d'être impliqué dans l'attaque de Mukoni, Ndayisenga a donné des coups de couteau à la tête d'un militaire, l'accusant de s'opposer au président Nkurunziza et de collusion avec des responsables militaires

⁵⁴ Information provenant d'une source confidentielle, 16 février 2017.

⁵⁵ Information provenant de sources confidentielles, 16 février 2017.

⁵⁶ Information provenant de sources confidentielles, 16 février 2017, et d'un document confidentiel.

opposés au CNDD-FDD.⁵⁷ Certains des militaires arrêtés dans le cadre de l'attaque de Mukoni étaient des membres des anciennes Forces armées burundaises (dits ex-FAB), souvent considérés comme des opposants par le CNDD-FDD.

Certains des militaires ont entendu Ndayisenga dire à quelqu'un au téléphone qu'il allait « *les habiller d'un béret rouge* » (les tuer).⁵⁸ La personne avec qui il parlait lui a demandé de ramener les militaires dans la ville de Muyinga. Ndayisenga, qui était visiblement en colère, a crié aux policiers qui aidaient à la torture : « *Puisque nous ne les avons pas tués, frappez-les pour qu'ils deviennent handicapés.* »⁵⁹

Les séances de torture ont laissé tous les militaires gravement blessés. Douze civils, sept militaires et un policier ont été jugés au tribunal de grande instance de Muyinga le 26 janvier 2017. Deux des militaires ne pouvaient pas se tenir debout en raison de leurs blessures et étaient allongés sur le sol. D'autres avaient des blessures visibles. L'un d'eux, qui a vomé du sang dans un seau pendant l'audience, a demandé le report du procès en raison de son état physique grave ; il a dit au juge qu'il avait été torturé et a demandé un avocat. Il était si faible qu'on entendait à peine sa voix. Le juge a ignoré sa demande et le tribunal a jugé les prévenus en flagrance (procédure accélérée pour juger les personnes prises en flagrant délit). Ils ont été privés de leur droit d'être représentés par un avocat et le juge a prononcé de longues peines de prison.⁶⁰

À la connaissance de l'IDHB, Ndayisenga n'a jamais été puni pour avoir torturé les militaires. Au contraire, il a continué à poursuivre des individus qu'il soupçonnait d'être impliqués dans l'attaque de Mukoni, notamment un ancien militaire ex-FAB qu'il a arrêté en avril 2017. Il a d'abord ordonné à l'ancien militaire de lui donner de l'argent et a menacé de le tuer s'il ne le faisait pas. Ndayisenga a alors quitté la maison de l'ancien militaire, est revenu avec un groupe de policiers et l'a arrêté.

⁵⁷ Le 13 mai 2015, un groupe d'officiers militaires a tenté un coup d'État contre le président Nkurunziza, après qu'il eut annoncé sa candidature à un troisième mandat controversé ; ils ont été vaincus par les forces fidèles à Nkurunziza. Nkurunziza a été élu président pour un nouveau mandat de cinq ans. Il est décédé subitement en 2020.

⁵⁸ Information d'une source présente lors des événements, 10 janvier 2022. Habiller en béret rouge est un code pour tuer, utilisé par certains membres du CNDD-FDD. L'origine de l'expression est inconnue.

⁵⁹ Information d'une source présente lors des événements, 10 janvier 2022.

⁶⁰ Le tribunal de grande instance de Muyinga a condamné 18 accusés à 30 ans de prison et la cour d'appel de Ngozi a confirmé le jugement. Lors d'un procès distinct devant le tribunal de grande instance de Muyinga le 4 août 2017, cinq autres militaires ont été condamnés à 7 ans et 6 mois de prison, et deux ont été acquittés. La cour d'appel a confirmé ou augmenté la plupart de leurs peines. Vingt et un militaires ont fait appel devant la Cour suprême qui, au moment de la rédaction de ce rapport, n'avait entendu que l'affaire de l'un d'entre eux, qui a été acquitté. Un autre militaire a retiré son appel et a ensuite été libéré lors d'une grâce présidentielle. Pour plus de détails, voir Human Rights Watch, « Justice au Burundi : la torture d'abord, les poursuites ensuite », <https://www.hrw.org/fr/news/2017/02/03/justice-au-burundi-la-torture-dabord-les-poursuites-ensuite>, 3 février 2017 ; Fédération internationale pour les droits humains, « Intensification d'exécutions, de tortures et de détentions de militaires tutsi », <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/burundi/intensification-d-executions-de-tortures-et-de-detentions-de>, 9 février 2017 ; et Radio Inzamba, « Muyinga : Attaque du camp de Mukoni : 4 ans sans verdict pour les militaires accusés », <https://inzamba.org/muyinga-attaque-du-camp-de-mukoni-4-ans-sans-verdict-pour-les-militaires-accuses/>, 17 juillet 2021.

Ils l'ont emmené au bureau du SNR à Muyinga où Ndayisenga et des policiers l'ont battu avec des câbles électriques. Un officier de police judiciaire du SNR l'a également frappé en établissant son procès-verbal et lui a réclamé plusieurs centaines de dollars pour le libérer.⁶¹

Après l'avoir battu, Ndayisenga et les policiers lui ont bandé les yeux et l'ont conduit en direction de la forêt de Ruvubu, qui s'étend à cheval entre Muyinga et trois autres provinces. En route, Ndayisenga a reçu un appel téléphonique. Il a expliqué à l'ancien militaire : « *S'il n'y avait pas eu cette personne (au téléphone), j'allais te tuer et ce serait une perte pour moi.* »⁶²

Ndayisenga a déposé l'ancien militaire au cachot de la police, mais il est revenu plus tard, déclarant qu'il voulait le tuer. Au cachot, un policier a demandé à une autorité judiciaire de créer un dossier afin que l'ancien militaire puisse être transféré en prison pour le mettre hors de portée de Ndayisenga. Il a ensuite été transféré en prison et condamné à 3 ans et 9 mois de prison – peine portée à 15 ans en appel.⁶³

Ndayisenga : un homme défini par la cupidité et la cruauté

La cruauté de Ndayisenga ne s'est pas limitée aux personnes accusées d'avoir participé à l'attaque de Mukoni. En juin 2017, il a arrêté un homme qui travaillait pour une organisation intergouvernementale pour avoir parlé à une personne qui se rendait souvent au Rwanda.⁶⁴

Ndayisenga a attrapé l'homme et a exigé qu'il lui donne tout ce qu'il avait dans ses poches. Ensuite, des policiers accompagnant Ndayisenga l'ont jeté à l'arrière de leur véhicule et se sont assis sur lui tandis qu'ils se dirigeaient vers une résidence que le SNR utilisait à Muyinga.

Arrivés là, ils l'ont forcé à s'allonger face contre terre dans la cour d'un ancien bureau du gouvernement tout en le frappant pendant des heures avec des câbles électriques sur le dos, les cuisses et les fesses. Alors que Ndayisenga regardait depuis un balcon, il a examiné les effets personnels du détenu qui avaient été saisis. Lorsqu'il est tombé sur son chéquier, il s'est exclamé : « *Regardez, ce chien a un compte en dollars ! Tu as de l'argent sur le compte ?* ». Lorsque l'homme lui a répondu qu'il préférerait mourir plutôt que de lui donner de l'argent et que le solde irait à ses enfants, Ndayisenga a ordonné aux policiers d'intensifier les coups.⁶⁵

⁶¹ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 18 janvier 2022.

⁶² Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 18 janvier 2022.

⁶³ Le cas de cet ancien militaire, ainsi que ceux d'autres accusés d'avoir participé à l'attaque de Mukoni, est toujours en instance devant la Cour suprême, près de cinq ans plus tard. Entretiens avec des personnes proches du dossier, 18 et 31 janvier 2022. Voir également Radio Inzamba, « Muyinga : Attaque du camp de Mukoni : 4 ans sans verdict pour les militaires accusés », <https://inzamba.org/muyinga-attaque-du-camp-de-mukoni-4-ans-sans-verdict-pour-les-militaires-accuses/>, 17 juillet 2021.

⁶⁴ Le gouvernement burundais a accusé le Rwanda d'héberger et de soutenir des membres de l'opposition armée burundaise, notamment depuis le coup d'État manqué en 2015. Certaines autorités soupçonnent donc des personnes ayant des liens avec le Rwanda d'être des opposants au gouvernement.

⁶⁵ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 30 octobre 2021.

Dans les coulisses, des collègues internationaux du détenu ont désespérément tenté de persuader des membres influents du CNDD-FDD d'appeler Ndayisenga pour qu'il ne lui fasse pas de mal. Un diplomate a contacté un haut responsable du gouvernement et lui a demandé d'intervenir. Celui-ci a appelé le commissaire provincial de la police à Muyinga, qui à son tour a appelé Ndayisenga et lui a communiqué que le détenu « *ne devait pas avoir de problèmes. C'est un ordre qui vient d'en haut* ». Ndayisenga a remis le détenu à la police mais leur a ordonné de faire en sorte qu'il n'ait aucun contact avec qui que ce soit en dehors du cachot.⁶⁶

Néanmoins, Ndayisenga s'est obstiné à refuser d'approuver sa libération, une pratique courante lorsqu'un responsable du SNR remet quelqu'un à un cachot de la police. Il a déclaré à un agent du gouvernement lors d'un appel téléphonique qu'il avait trouvé des enregistrements de Humura (une station de radio burundaise en exil qui opérait depuis le Rwanda) sur le téléphone du détenu, ainsi que plusieurs numéros de téléphone rwandais. L'agent du gouvernement a répondu : « *Gérard, laisse-moi te poser une question. Quand nous sommes assis ensemble, je t'entends écouter Humura. Où est-ce que tu le trouves ? Nous avons tous les deux des membres de notre famille en exil. Si mes proches sont en exil au Rwanda, allons-nous arrêter de parler avec eux ? Ils nous appellent et nous parlons.* » Ndayisenga lui a raccroché au nez.⁶⁷

Le détenu s'est ensuite échappé de Muyinga avec l'aide de hauts responsables gouvernementaux.

Au cours des mois suivants, Ndayisenga a concentré sa colère sur d'autres personnes qu'il soupçonnait d'avoir des liens avec le Rwanda. Il aurait dit à un homme d'affaires de Muyinga qu'il avait arrêté en janvier 2018 : « *Nous ne torturons plus. Maintenant, nous tuons.* »⁶⁸

Le séjour de Ndayisenga à Muyinga s'est terminé lorsqu'il s'est heurté à Ildephonse Habarurema, alors chef de cabinet militaire à la présidence et aujourd'hui chef du SNR, originaire de Muyinga. Des négociants en or de Muyinga, la commune natale de Habarurema, ont accusé Ndayisenga de les avoir battus et arrêtés en mars 2018. Habarurema s'est rendu à Muyinga et a libéré les négociants. L'incident aurait provoqué la colère d'Habarurema et Ndayisenga a été transféré peu après dans la province de Bujumbura.⁶⁹

Province de Bujumbura : les victimes de Ndayisenga sont toujours portées disparues, des années plus tard

En tant que chef provincial du SNR dans la province de Bujumbura de juin 2018 à avril 2020 environ, Ndayisenga a directement supervisé un agent du SNR notoire dans la commune de

⁶⁶ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 30 octobre 2021.

⁶⁷ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 30 octobre 2021.

⁶⁸ Ligue Iteka, « Bulletin hebdomadaire « Iteka n'ijambo » n° 92, » <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-92.pdf>, 1-7 janvier 2018.

⁶⁹ Pour plus d'information, voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Mainmise sur l'avenir du Burundi », <https://burundihri.org/rep/Report-Dec-2020-Fr.pdf>, décembre 2020.

Mutimbuzi, Joe Dassin Nduwimana (souvent appelé Nkezabahizi).⁷⁰ Nduwimana a collaboré à son tour avec des *Imbonerakure* pour arrêter et détenir des membres du CNL. Ndayisenga, ou des agents du SNR qui travaillaient sous ses ordres, attrapaient souvent des membres du CNL et les conduisaient vers des lieux inconnus où ils les maltrahaient ou les torturaient. Certains de ces membres du CNL n'ont jamais été revus. Parmi eux figuraient les trois hommes suivants, que Nduwimana a arrêtés ou enlevés en 2019 :⁷¹

- Jérémie Ndayitwayeko, arrêté le 13 mai 2019 sur la colline Muyange à Mutimbuzi
- Égide Mpawenimana, enlevé le 9 juillet 2019 à Mutimbuzi
- Élie Bizimana, arrêté le 4 mars 2020 sur la colline Tenga à Mutimbuzi

Selon des responsables du CNL, les trois hommes étaient toujours portés disparus début 2022. Le groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires a écrit au gouvernement burundais en février 2021 pour l'informer de 12 cas de disparitions forcées, dont ces trois-là. Aucune information n'est disponible sur une éventuelle enquête menée par les autorités burundaises sur ces affaires.⁷²

Mwaro : un piège tendu à des membres du CNL

Le SNR a transféré Ndayisenga dans la province de Mwaro en avril 2020. Un incident qui s'y est déroulé a montré jusqu'où il pourrait aller pour enlever et faire disparaître de force des membres du CNL. Début octobre 2020, des agents ou collaborateurs du SNR auraient semble-t-il suivi des membres du CNL dans la commune de Kiganda, province de Muramvya, et auraient concocté un plan pour les attirer à Mwaro, à proximité, en les invitant à un atelier dans un hôtel de la capitale provinciale.⁷³

Peu de temps après l'arrivée de six membres du CNL à Mwaro le 8 octobre 2020, des témoins oculaires ont déclaré que Ndayisenga, accompagné de policiers et d'autres individus non identifiés, a fait irruption dans l'hôtel. Brandissant un pistolet, il a crié aux membres du CNL : « *À terre, sales chiens !* » Des policiers leur ont attaché les bras derrière le dos, leur ont bandé les yeux, les ont chargés à l'arrière d'une camionnette et les ont emmenés. On a entendu un homme qui se trouvait dans la pièce avant l'arrivée de Ndayisenga à l'hôtel qui disait : « *Nous étions en train de suivre ces*

⁷⁰ Nduwimana a été arrêté en janvier 2021 et détenu à la prison de Mpimba. On ne sait pas quelles étaient les accusations à son encontre, ni s'il a été jugé. Des informations non confirmées affirment qu'il a été libéré en décembre 2021.

⁷¹ La distinction entre les arrestations et les enlèvements est devenue floue ces dernières années, les individus étant souvent emmenés et forcés à monter dans des véhicules soupçonnés d'appartenir au SNR sans aucune forme de procédure régulière. Lorsque des arrestations ont lieu, les policiers présentent rarement de mandat d'arrêt ni ne suivent les procédures judiciaires.

⁷² Information reçue d'un responsable du CNL, 31 janvier 2022. Pour des détails sur ces affaires, voir la Commission d'enquête, « Conclusions détaillées de la Commission d'enquête sur le Burundi » (A/HRC/48/CRP.1), paragraphe 44, page 12, <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/ColBurundi/Pages/ColBurundiReportHRC48.aspx>, 18 septembre 2021.

⁷³ Voir Ndondeza, « Disparition forcée de 5 militants du parti CNL originaires de la commune Kiganda : Martin Bukuru, Sigismond Mpawenimana, Gervais Nteziryayo, Arcade Nimubona et Philibert Ndayiragije », <https://ndondeza.org/cnl-kiganda/>, 15 mai 2021.

personnes depuis des mois. C'est une opération prévue depuis bien longtemps. Les responsables (de l'hôtel) étaient avertis. Les personnes arrêtées sont des malfaiteurs. »⁷⁴

Le policier qui gardait les membres du CNL dans le pick-up les a menacés. « *C'est fini pour vous* », a-t-il dit. « *Vous (le CNL) ne pourrez plus parler.* » À un moment donné du trajet, les membres du CNL ont été transférés dans la cabine d'un autre véhicule.⁷⁵

Le groupe est arrivé de nuit à ce qui était vraisemblablement la rivière Rusizi, dans la commune de Rugombo, province de Cibitoke. Les hommes qui les gardaient ont enlevé les chaussures et les bandeaux des membres du CNL et les ont fait s'agenouiller en ligne. Ils étaient toujours ligotés. Chaque personne était gardée par au moins deux hommes armés, dont certains portaient des uniformes militaires. Un des membres du CNL les a suppliés de ne pas les tuer avec un couteau mais plutôt de leur tirer dessus. On pense que la plupart des six hommes ont été tués ; leurs corps n'ont pas été retrouvés.⁷⁶

En octobre 2020, Ndayisenga a également torturé deux hommes, Mélance Ndikumana et Révérien Ninteretse, accusés d'avoir tué le demi-frère de Mélance dans la commune de Kayokwe. Lorsqu'il les a emmenés au cachot de la police provinciale, les deux hommes présentaient de graves blessures aux fesses et près de la bouche. Ils ont déclaré avoir été interrogés et torturés par Ndayisenga et ses collaborateurs au bureau provincial du SNR. Quelques jours plus tard, après que d'autres détenus ont donné l'alarme sur la détérioration de la santé de Ndikumana, la police l'a transféré dans un hôpital dans la localité, où il est décédé cette nuit-là. Ninteretse quant à lui est décédé d'une maladie non liée à ces événements en janvier 2022 après sa sortie de prison.⁷⁷

Ndayisenga a arrêté deux membres du CNL à Mwaro en janvier 2021, dont l'un qu'il a frappé avec une barre sur les pieds, le dos, les bras et les fesses. Il a menacé de tuer l'homme et l'a accusé de former un groupe rebelle ainsi que de travailler avec de hauts responsables militaires de l'opposition. Il l'a emmené au siège du SNR à Bujumbura où des agents du SNR ont tenté de le forcer à avouer qu'il était un rebelle. Un agent du SNR l'a battu tandis qu'un homme supposé être un officier de police judiciaire établissait son procès-verbal.⁷⁸

Bujumbura mairie : pratiques de torture au siège du SNR

Début 2021, Ndayisenga a été transféré à la ville de Bujumbura. La raison de son redéploiement n'est pas claire, mais il s'est produit au cours d'une période où plusieurs autres agents du SNR ont

⁷⁴ Entretien avec des témoins oculaires, 29 janvier 2021. Voir également Ndondeza, « Disparition forcée de 5 militants du parti CNL originaires de la commune Kiganda : Martin Bukuru, Sigismond Mpawenimana, Gervais Nteziryayo, Arcade Nimubona et Philibert Ndayiragije », <https://ndondeza.org/cnl-kiganda/>, 15 mai 2021.

⁷⁵ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 10 février 2021. Voir également Ndondeza, « Disparition forcée de 5 militants du parti CNL originaires de la commune Kiganda : Martin Bukuru, Sigismond Mpawenimana, Gervais Nteziryayo, Arcade Nimubona et Philibert Ndayiragije », <https://ndondeza.org/cnl-kiganda/>, 15 mai 2021.

⁷⁶ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 10 février 2021.

⁷⁷ Entretiens avec des sources bien informées sur ces événements, 4, 18 et 21 février 2022.

⁷⁸ Entretiens avec des sources bien informées sur ces événements, 9 et 10 mars 2021.

été arrêtés ou démis de leurs fonctions, supposément en raison d'accusations de détournement de fonds et de commerce illicite.

On ne sait pas si le SNR a attribué à Ndayisenga une position officielle à Bujumbura, et si oui laquelle, mais fin 2021, son nom a refait surface en lien avec la torture d'au moins deux membres du CNL arrêtés dans une province du nord et un membre d'un groupe armé arrêté dans le sud. Les trois détenus ont ensuite été envoyés à Bujumbura. Dans certains de ces cas, Ndayisenga a collaboré avec d'autres responsables bien connus du SNR, tels que Museremu, Alexis Ndayikengurukiye, alias Nkoroka, et Joseph Mathias Niyonzima, alias Kazungu, dans la torture de détenus.

Après son arrestation, le premier membre du CNL a été emmené au bureau provincial du SNR où un agent du SNR l'a fouetté sur les fesses, les jambes et les pieds, et a ordonné aux policiers de le battre également jusqu'à ce qu'il révèle des informations sur le groupe armé d'opposition Résistance pour un État de droit-Tabara (RED-Tabara).⁷⁹ Ils l'ont accusé de « *recruter pour un mouvement rebelle* ».

Lorsque le détenu a été transféré au bureau du SNR à Bujumbura, des agents du SNR ont affirmé qu'il était le représentant de RED-Tabara à Kayanza. Ndayisenga lui a demandé s'il était originaire de Mugamba, une commune de la province de Bururi considérée comme un fief de l'opposition. Après que le détenu a affirmé qu'il ne l'était pas, Ndayisenga lui a donné des coups de pied dans les côtes et dans le dos et l'a traité de criminel.

La police a arrêté le deuxième membre du CNL fin 2021 et l'a accusé de recruter pour un « *mouvement rebelle* ». Il a été emmené dans un cachot de la police, puis au bureau provincial du SNR où il a été battu à plusieurs reprises. Des agents du SNR l'ont ensuite transféré à leur siège à Bujumbura où ils l'ont accusé de travailler avec RED-Tabara.⁸⁰

Lorsqu'il est arrivé au SNR, trois agents du SNR connus pour leur brutalité l'ont battu pendant cinq jours. Le membre du CNL a d'abord été conduit au bureau de Ndayikengurukiye, alias Nkoroka, qui l'a frappé et lui a ordonné d'écrire une liste de collaborateurs de RED-Tabara. Lorsqu'il a répondu qu'il ne savait rien d'eux, Ndayikengurukiye l'a fait s'allonger sur le ventre et l'a frappé.

Museremu, le chef du renseignement intérieur au SNR – et l'un des hommes les plus puissants du service – a demandé au membre du CNL avec qui il avait été en contact, puis lui a ordonné de se coucher sur le ventre et l'a frappé.

Ndayisenga, cependant, s'est rendu coupable de certaines des tortures les plus brutales, fouettant le dos de la victime avec un câble électrique. En le frappant, il a dit qu'il fallait éliminer le CNL là où

⁷⁹ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 25 janvier 2022.

⁸⁰ Le CNL a constamment nié avoir des relations avec RED-Tabara. Voir par exemple, <https://twitter.com/BurundiCnl/status/1487028595784654856?s=20&t=Qf5kTxhsWbvX0iiD6JVILA>, 28 janvier 2022.

il habitait. « *(Ndayisenga) me frappait au niveau des reins. Je ne pouvais pas me tenir debout à cause de ça. J'urinais beaucoup de sang (après les coups)* », a déclaré le membre du CNL. Les passages à tabac ont laissé de graves blessures au dos du détenu ; des mois après la torture, il est incapable de s'asseoir. Il a ajouté : « *La seule infraction que j'ai commise, c'est que je n'ai pas les mêmes opinions politiques (qu'eux).* »⁸¹

Ndayisenga a également frappé un détenu, membre d'un groupe armé, avec un câble électrique, après lui avoir bandé les yeux et lui avoir mis quelque chose dans la bouche. Il l'a interrogé sur l'organisation interne du groupe armé et sur les raisons pour lesquelles il avait décidé de le rejoindre. Il a battu l'homme sur des parties de son corps où il avait déjà été blessé lors de séances de torture précédentes.

Ndayikengurukiye a battu le même détenu et lui a demandé s'il connaissait des membres présumés du groupe armé qui avaient été arrêtés. Chaque fois que le détenu disait qu'il ne les connaissait pas, il était de nouveau battu. Ndayikengurukiye a dit au détenu : « *Tu es avec moi, Nkoroka, maintenant. Pour m'échapper, tu devras vraiment prier fort.* » En présence de Ndayikengurukiye, Niyonzima, alias Kazungu, a menacé de tuer le détenu.⁸²

Ndayisenga sera-t-il confronté à la justice ?

Malgré son long et sanglant bilan s'étendant sur plusieurs années, Ndayisenga n'a été arrêté qu'en décembre 2021, en lien avec la torture et la mort d'Augustin Matata. Début mars 2022, il était détenu à la prison de Mpimba à Bujumbura, en attente de jugement pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort.

L'arrestation de Ndayisenga est notable. Le test sera de savoir s'il reste en prison et s'il est poursuivi dans le cadre de procédures crédibles – non seulement en ce qui concerne son rôle présumé dans la torture et la mort de Matata, mais aussi pour les nombreux autres crimes qu'il a commis, notamment ceux décrits dans ce rapport.

Certains Burundais sont sceptiques quant à la perspective qu'il soit traduit en justice parce que de hauts responsables du SNR, dont certains sont originaires de sa province natale de Kayanza, le protègent, ainsi que d'autres comme lui, depuis si longtemps. Un homme qui a été torturé par Ndayisenga a déclaré qu'il pensait que son arrestation était juste pour le spectacle. Il ne pensait pas qu'il resterait en prison ni qu'il serait puni, car, pensait-il, Ndayisenga avait fait ce qu'il avait fait à la demande de hauts responsables.⁸³

Les autorités ont maintenant une chance de prouver que les sceptiques ont tort et de réaliser les promesses du président. Ils devraient également enquêter sur le rôle d'autres hauts responsables du

⁸¹ Entretien avec une source bien informée sur ces événements, 25 janvier 2022.

⁸² Entretien avec une source bien informée sur ces événements, février 2022.

⁸³ Entretien avec un homme torturé par Ndayisenga, 10 janvier 2022.

SNR, tels que Museremu et Ndayikengurukiye, dans la torture et la mort de Matata, ainsi que sur d'autres cas de torture.

7. Moïse Arakaza : poursuite de sa violente mission à Kabezi

Fin août 2021, un nouveau commissaire de police est arrivé à la commune de Kabezi, dans la province de Bujumbura : le célèbre Moïse Arakaza, alias Nyeganyega.

Kabezi est considéré par certains membres du CNDD-FDD comme un bastion de l'opposition politique, en particulier du CNL. Le lieu de l'ancienne affectation d'Arakaza – la commune de Mugamba, dans la province de Bururi – était également perçu comme favorable à l'opposition, en partie en raison de l'importante population tutsie et de la présence de membres de l'ancienne armée burundaise (ex-FAB).

Au cours des huit mois qu'il a passés en tant que commissaire de police de Mugamba, Arakaza y avait terrifié de nombreuses personnes, notamment des opposants présumés. Il avait collaboré avec le SNR et reçu une rémunération de celui-ci, en plus de ses fonctions officielles de police, et avait remis des détenus au siège du SNR, où certains ont été torturés.

Dans un rapport publié en novembre 2021, l'IDHB a documenté comment il a arbitrairement arrêté, torturé et extorqué de l'argent à de nombreux membres présumés de l'opposition ainsi qu'à leurs familles à Mugamba entre janvier et août 2021. Il aurait également encouragé l'exécution extrajudiciaire d'un jeune homme, Bernardino Baserukiye, par la police le 30 juin 2021.⁸⁴ Les habitants de Mugamba ont donc été extrêmement soulagés lorsqu'ils ont appris son redéploiement.

Arakaza n'a pas tardé à reproduire à Kabezi son traitement brutal des opposants présumés. Il se donnait pour mission de punir tous ceux qu'il considérait comme hostiles au parti au pouvoir. Fidèle à lui-même, peu de temps après son arrivée, il a déclaré aux autorités locales qu'il savait qu'il y avait de nombreux membres du CNL et des Tutsis à Kabezi, car il avait combattu dans cette région pendant la guerre civile du Burundi.⁸⁵ Un habitant local a déclaré que la situation dans la région était devenue plus tendue après l'arrivée d'Arakaza et que certains membres du CNL et certains Tutsis allaient parfois passer la nuit dans les communes voisines car ils ne se sentaient plus en sécurité à Kabezi.⁸⁶ Un certain nombre de perquisitions de maison en maison organisées par Arakaza (voir ci-dessous) ont accru leurs craintes.

⁸⁴ Pour plus de détails sur ces violations des droits humains ainsi que d'autres commises par Arakaza à Mugamba, voir l'Initiative pour les droits humains au Burundi, « Derrière les grilles : recrudescence des cas de torture et de disparition », https://burundihri.org/french/november_2021.php, novembre 2021.

⁸⁵ Entretiens avec des sources confidentielles, 3 décembre 2021. Arakaza est un ancien combattant des FNL, dont le fief était dans la province de Bujumbura avant leur démobilisation.

⁸⁶ Entretien avec une source confidentielle, 3 décembre 2021.

Travailler main dans la main avec les *Imbonerakure*

Arakaza a collaboré étroitement avec le chef local des *Imbonerakure* à Kabezi, Jean Berchmans Nkuriyuburundi, pour arrêter et maltraiter les membres présumés de l'opposition. « *Berchmans et Nyeganyega sont très proches* », a déclaré un habitant de Kabezi. « *Quand Nyeganyega dit 'arrêtez cette personne', il (Berchmans) s'exécute immédiatement. On les voit souvent en train de boire ensemble.* »⁸⁷

Un habitant de Kabezi a déclaré que le niveau de violence des *Imbonerakure* avait sensiblement augmenté après l'arrivée d'Arakaza, à la suite d'une période de calme relatif après les élections de 2020. Arakaza a permis à Berchmans et à d'autres *Imbonerakure* d'arrêter ou d'enlever toute personne qui, selon eux, constituait une menace et leur a fourni des uniformes de police, des talkies-walkies Motorola et des armes. Plusieurs habitants de Kabezi ont confirmé que de nombreux *Imbonerakure* portaient des uniformes de police ou militaires, et qu'ils étaient munis d'armes à feu et d'autres armes lors de patrouilles et de perquisitions nocturnes.⁸⁸

Arakaza a organisé plusieurs réunions avec des *Imbonerakure* et il les a incités à traquer les membres du CNL. Lors d'une réunion en octobre 2021, il a déclaré aux *Imbonerakure* qu'il était venu à Kabezi pour s'occuper des opposants. En présence de son chef direct, le commissaire provincial de police Déo Bigirimana, et du chef provincial du SNR de l'époque, Émile Cimpaye, Arakaza a déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'envoyer des membres du CNL au SNR ; au lieu de cela, ils devraient être mis dans des sacs et noyés dans le lac Tanganyika voisin. Bigirimana et Cimpaye ont fait des commentaires indiquant qu'ils soutenaient le plan général visant à pourchasser les membres du CNL.⁸⁹ Dans les jours suivants, les *Imbonerakure* ont arrêté plusieurs membres du CNL et les ont remis à Arakaza. Il a battu les détenus plusieurs fois par jour et a essayé de leur extorquer de l'argent. Les détenus ont été libérés environ deux semaines plus tard.

En novembre, Arakaza a conduit une opération de fouille par des *Imbonerakure* sur la colline de Mubone. Un grand nombre d'*Imbonerakure*, dont beaucoup portaient des uniformes militaires et certains étaient munis de fusils, de gourdins ou de lances, allaient de maison en maison aux petites heures du matin, vérifiant les cartes d'identité et les « *cahiers de ménage* » des habitants (une obligation administrative pour chaque ménage de répertorier les personnes se trouvant dans la maison un jour donné). Lors des perquisitions, les *Imbonerakure* ont arrêté plusieurs personnes et les ont emmenées au chef-lieu de Kabezi. Ils ont également pillé la nourriture des maisons et les récoltes des champs.⁹⁰

La police et des centaines d'*Imbonerakure* – certains d'entre eux armés et portant des uniformes militaires ou de police – ont effectué une autre grande perquisition de maison en maison sur la

⁸⁷ Entretien avec une source confidentielle, 3 décembre 2021.

⁸⁸ Entretiens avec des sources confidentielles, décembre 2021.

⁸⁹ Entretien avec une source confidentielle, 3 décembre 2021.

⁹⁰ Entretiens avec des sources confidentielles, 3 et 4 décembre 2021.

colline de Gakungwe dans la nuit du 5 au 6 novembre et ont arrêté plusieurs autres personnes. Après la perquisition, Arakaza s'est adressé à un grand rassemblement d'*Imbonerakure* dans une école de Gakungwe et a déclaré que tous les membres du CNL devaient être tués. Plusieurs policiers, dont certains supérieurs d'Arakaza, étaient présents.⁹¹

Une autre réunion à Gakungwe le 27 novembre a encore illustré la relation étroite entre Arakaza et les *Imbonerakure*. Arakaza a répété lors de la réunion qu'il ne voulait voir aucun membre du CNL dans la région et a déclaré aux *Imbonerakure* qu'ils pouvaient utiliser tous les moyens à leur disposition pour leur faire du mal. Berchmans a dit aux *Imbonerakure* de suivre les instructions d'Arakaza ; il a assuré qu'ils avaient le soutien d'Arakaza et qu'ils devraient saisir cette occasion pour montrer leur force. Le responsable provincial du SNR de l'époque, Émile Cimpaye, était présent à la réunion.⁹²

Torture et menaces de mort

Arakaza a traité les détenus de Kabezi avec la même brutalité qu'il avait utilisée contre les détenus de Mugamba. Il a arbitrairement arrêté des personnes sans aucune preuve qu'elles avaient enfreint la loi, en ciblant des membres présumés de l'opposition ou des sympathisants ; il les a torturés et leur a extorqué de grosses sommes d'argent en échange de leur libération. Il a également eu recours à la violence contre des personnes qui n'étaient pas impliquées dans des activités politiques, mais qui avaient suscité sa colère pour d'autres raisons, et il a menacé de les tuer lorsqu'elles osaient lui tenir tête.

« J'ai vu Nyeganyega battre des gens », a déclaré un témoin. « Parfois, il les bat lui-même. D'autres fois, il ordonne à des Imbonerakure de les battre. Dans son bureau, il a plusieurs bâtons en bois d'eucalyptus. Il les utilise pour battre les gens. Il utilise également un câble électrique. »⁹³

Dans une affaire particulièrement grave en novembre, Arakaza a torturé et menacé de mort un sympathisant du CNL. Un groupe d'une vingtaine d'*Imbonerakure*, dirigé par Berchmans, a fait irruption dans la maison de l'homme au milieu de la nuit, l'a arrêté, l'a battu à coups de machette, l'a giflé et lui a donné des coups de pied. Ils ont tenté de le forcer à admettre qu'il avait des armes et l'ont accusé d'être en contact avec des radios burundaises en exil (que le parti au pouvoir considère comme proches de l'opposition). Ils l'ont emmené à Arakaza ; Berchmans a déclaré à Arakaza que l'homme était un partisan du CNL. Arakaza a frappé l'homme, l'a jeté à terre et lui a donné des coups de pied à la tête et sur d'autres parties du corps. Il a menacé à plusieurs reprises de le tuer, et l'a averti qu'il allait lui trancher la gorge et l'étrangler.

⁹¹ Entretiens avec des sources confidentielles, 3 et 4 décembre 2021, et information d'une source confidentielle, 8 novembre 2021.

⁹² Entretien avec une source confidentielle, 3 décembre 2021.

⁹³ Entretien avec une source confidentielle, 3 décembre 2021.

Arakaza, accompagné de Berchmans et de deux autres *Imbonerakure*, dont l'un avait une arme à feu, a conduit le détenu au cachot de la police, où Arakaza lui a de nouveau donné des coups de pied, s'est moqué de lui et lui a lancé des insultes grossières. L'homme était si faible à cause de ses blessures qu'il ne pouvait pas se tenir debout ; son visage était enflé. Au bout de quatre jours, un policier a fait sortir le détenu du cachot et l'a conduit à Arakaza, qui l'a de nouveau frappé à plusieurs reprises, lui a donné des coups de poing à la tête et l'a insulté. Arakaza a ensuite relâché le détenu et l'a suivi dans un véhicule alors qu'il partait, l'insultant et le menaçant de nouveau.⁹⁴

Dépasser les bornes ?

Début décembre 2021, moins de quatre mois après son arrivée, Arakaza a été démis de ses fonctions de commissaire de police de Kabezi. Au 1^{er} février 2022, il avait été muté à un poste au service du renseignement de la police au siège régional de la police de la province Makamba (sa province d'origine), mais passait aussi du temps à Bujumbura.

Quelle a été la goutte d'eau qui a précipité le retrait d'Arakaza de Kabezi ? Plusieurs habitants ont déclaré qu'il était tout simplement allé trop loin, non pas tant en ce qui concerne les mauvais traitements infligés aux partisans de l'opposition – qui semblaient avoir le soutien de hauts responsables de la police provinciale et des autorités du SNR – mais dans son comportement envers les autorités administratives locales et d'autres habitants de Kabezi. Ses actions peuvent également avoir provoqué la colère de hauts responsables du CNDD-FDD de Kabezi, dont certains se sont opposés en privé à certaines de ses actions.⁹⁵

Arakaza a extorqué de l'argent aux chauffeurs de taxi-motos. Parfois, cela prenait la forme d'amendes, par exemple lorsqu'il constatait que les documents des conducteurs étaient périmés ou qu'ils ne portaient pas de casque, mais il exigeait également de l'argent des conducteurs qui n'avaient commis aucune infraction, et arrêtait et tabassait certains d'entre eux. Les montants qu'il leur a extorqués variaient. Certains chauffeurs devaient payer environ 20 000 francs burundais (environ 10 dollars US) chaque semaine. D'autres versaient des sommes ponctuelles comprises entre 100 000 et 140 000 francs (environ 50 à 70 dollars US). Arakaza a saisi les motos de ceux qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas payer et les chauffeurs n'ont pu les récupérer au commissariat qu'après avoir payé une amende de 300 000 à 500 000 francs burundais (environ 150 à 250 dollars US).⁹⁶ Le 2 décembre, Arakaza a pourchassé un conducteur de moto qui avait refusé de payer. Le poursuivant dans son véhicule, il a provoqué l'accident de la moto et le conducteur est décédé.⁹⁷

Arakaza a également publiquement insulté, menacé et refusé de recevoir des ordres de l'administrateur de Kabezi, Espérance Habonimana (la plus haute autorité du gouvernement local

⁹⁴ Entretiens avec des sources confidentielles, 9 et 17 décembre 2021, et information d'une source bien informée sur ces événements, 8 novembre 2021.

⁹⁵ Entretien avec une source confidentielle, 4 décembre 2021.

⁹⁶ Entretiens avec des sources confidentielles, 3 décembre 2021 et 17 janvier 2022.

⁹⁷ Entretiens avec des sources confidentielles, 3 et 4 décembre 2021 et 17 janvier 2022.

de la commune). Lors d'une dispute, il a menacé de lui tirer dessus ; il a dit qu'elle ne pouvait rien faire contre lui, qu'il avait déjà tiré sur quelqu'un (dans la province de Bururi) et qu'il ne lui était rien arrivé. Lors d'un autre incident, il a menacé de violer Habonimana si elle continuait à interférer ou à se plaindre de son comportement.⁹⁸ Ces incidents ont poussé plusieurs personnes à se plaindre d'Arakaza auprès des autorités provinciales.

Les habitants de Kabezi étaient ravis d'apprendre qu'Arakaza avait quitté la région. « *J'étais très content* », a déclaré un habitant. « *Presque tout le monde était content. Ses victimes étaient en train de fêter. Les gens pourront à nouveau vivre en paix.* »⁹⁹ On ne sait pas si les autorités envisagent d'arrêter ou d'inculper Arakaza, ou si elles ont simplement décidé de le transférer à un poste où il serait moins visible. En règle générale, le gouvernement déplace des agents ayant des antécédents bien connus en matière de violations des droits humains d'un poste ou d'une région à un autre pour les soustraire aux projecteurs, mais s'abstient de les arrêter ou de les poursuivre. Cela permet aux hauts responsables de redéployer des individus tels qu'Arakaza selon les besoins pour des missions plus violentes, une fois que l'attention du public s'est dissipée.

⁹⁸ Entretiens avec des sources confidentielles, 4 et 9 décembre 2021.

⁹⁹ Entretien avec une source confidentielle, 9 décembre 2021.